



AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 052

Le 6 mars 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Augusta Resource Corporation (AZC) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Augusta Resource Corporation (« Augusta ») et HudBay Minerals Inc. (« HudBay ») ont annoncé le 10 février 2014 qu'ils ont conclu un accord aux termes duquel HudBay acquerra toutes les actions ordinaires émises et en circulation d'Augusta, ainsi que les droits de souscription associés émis dans le cadre du plan de souscription d'Augusta, en vertu d'un plan d'arrangement. Selon les termes de l'accord, les actionnaires d'Augusta recevront 0,315 actions ordinaires de HudBay pour chaque action d'Augusta détenue.

L'accord est sujet à l'approbation de 66 2/3% des actionnaires d'Augusta et expirera à 17:00 (heure de Toronto) le 19 mars, 2014 sauf en cas d'extension ou d'annulation. L'accord est également conditionnel à toutes les approbations réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service aux membres de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation